



Compte rendu de la réunion du 11 septembre 2018

Présents : Mmes BOUDOT, DUSSAUSSOIS, HOCHARD, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN, COLOMBIER, BRIQUET.

Absente excusée : Mmes Christelle BROCCQ.

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 11 septembre 2018 : **214 778.57 €.**

Désignation d'une secrétaire de séance :

Monsieur Florent THEVENIN est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2018 :

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 12 juin 2018. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décision du maire prise sur délégation du conseil municipal

Au titre de l'exercice du droit de préemption :

- **Il n'a pas été fait usage du droit de préemption** dont la commune est titulaire pour les ventes des parcelles cadastrées **AB 9 et AB 345**, plants derrière la chapelle, **AB 366 et AB 367**, 35 grande rue et **AB 371 et AB 369**, 33 grande rue.

Finances : Acceptation de chèque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de ses membres d'encaisser le **Chèque suivant :**

- **D'Orange** pour le remboursement d'un trop perçu de **19.07 €**

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	0	0

Personnel : Remplacement de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux

Sylvie Gobert a été mise en disponibilité le 1^{er} septembre. Madame Céline Carette a été embauchée par la communauté de communes à cette même date pour la remplacer. Elle sera mise à disposition de la commune pour 10 heures hebdomadaires qui nous seront facturées chaque mois.

Salle des fêtes : Aménagement extérieur et accessibilité PMR, état d'avancement

Monsieur Jean-luc SECLIER a présenté les dernières informations relatives à ce projet :

- Un aménagement des toilettes dans la salle des fêtes va être fait afin d'être en conformité.
- Le sas d'entrée va être agrandi afin qu'être en conformité avec la réglementation relative aux PMR.
- Une demande de DETR est en cours de réalisation. Une déclaration préalable est nécessaire.
- Le coût global des travaux est estimé à 40 000 € dont 50 % pourrait être subventionné par la DETR.

Il a été proposé de solliciter également le conseil départemental pour parfaire le financement.

Remplacement menuiserie mairie et peinture de la salle de musique : état d'avancement

L'entreprise SANTIN est intervenue au mois d'août pour effectuer la pose des nouvelles menuiseries. La salle de musique et les toilettes ont été repeints durant l'été, par l'entreprise LAMBLIN. Les dysfonctionnements liés aux caractéristiques du vitrage ont été résolus.

Aire de loisirs Voie de Champigny : propositions d'aménagements

Les derniers événements « non désirés » rencontrés et notre volonté de nous séparer de la parcelle communale située au 48 grande rue, nous invite à réfléchir à l'aménagement global sur l'aire de loisirs. Il a été suggéré que la commission patrimoine étudie ce projet et formule lors d'une prochaine réunion des propositions d'aménagements chiffrées. Ces travaux sont éligibles aux aides régionales et à la DETR.

Cette aire de loisirs aménagée permettrait notamment aux enfants scolarisés au pôle scolaire de bénéficier des installations sportives. L'installation de ces jeux à la place du terrain de sport permettrait de rassembler tout au même endroit et libérerait la parcelle située au milieu du village.

Les associations seront conviées à la réflexion de ce projet afin qu'elles puissent lister leurs besoins en fonction des manifestations qu'elles organisent.

La commission patrimoine se réunira le 25 septembre à 19 heures.

Communauté de communes : Prise des compétences voirie d'intérêt communautaire et aménagement numérique

↳ Compétence voirie d'intérêt communautaire

Le conseil communautaire du 26 juin a délibéré à l'unanimité de ses membres pour prendre une nouvelle compétence :

→ **La voirie d'intérêt communautaire**

La voirie concernée se situe sur la commune de Piney, d'une longueur de 140 m, sur la RD n°126, entre la RD n°960 et la rue de la ZAE des plants. Cette nouvelle compétence permettra à la CDC de pouvoir prétendre à une DGF bonifiée.

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise le transfert de la compétence à la communauté de communes.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
12	1	0

↳ Compétence aménagement numérique

Le conseil communautaire du 26 juin a également délibéré à l'unanimité de ses membres pour prendre une nouvelle compétence (en plus de la voirie) :

→ **La compétence aménagement numérique**

Proposition de modification des statuts de la Communauté de communes « Forêts Lacs Terres en Champagne » pour la prise de compétence **en vue du cofinancement du réseau Très Haut Débit porté par la Région Grand Est et déployé sur le territoire des Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges,**

En ce qui concerne la contribution financière des EPCI, la Région proposera à chaque EPCI compétent en matière d'aménagement numérique, une convention financière, qui fixera les éléments financiers à intervenir pour le déploiement du Très Haut Débit, ainsi que le calendrier de déploiement par commune. La contribution à verser, par les EPCI à la Région Grand Est, est fixée à 100 € par prise (montant net de taxes, s'agissant d'une concession). A ce jour le conseil départemental a prévu d'accompagner les EPCI par un soutien financier conséquent.

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise le transfert de cette compétence à la communauté de communes.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	0	0

SDDEA : proposition de modification de statuts

Consultation des membres du SDDEA pour avis, « modifications statutaires » : Application de l'article 35 des statuts

Lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2018, le SDDEA a adopté des modifications statutaires tenant principalement à :

- La suppression du terme Cours d'eau car remplacé par le terme GeMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- La création d'un nouveau Bassin : le Bassin Aube Barroise ;
- La création de nouvelles annexes qui entérinent les délimitations des périmètres des Bassins ;
- La modification de l'article relatif à la Délégation de compétence ;
- La modification des conditions de représentation des communes dont la surface totale comprise dans le Bassin est inférieure à 10 % de la surface de la commune ;
- La modification de la liste des COPE en annexe de nos statuts : fusion de COPE.

Par courrier en date du 17 juillet 2018, le SDDEA a sollicité notre conseil municipal afin de rendre un avis sur les modifications statutaires proposées.

Il a été décidé :

- 1. DE RENDRE** un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par délibération du SDDEA n°15 du 28 juin 2018.
- 2. DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	0	0

SDEA : devis pour le remplacement des luminaires vétustes

Le SDEA nous a fait parvenir un chiffrage de remplacement pour les 23 luminaires les plus vétustes d'éclairage public avec la possibilité de les remplacer soit par des lampes à vapeur de sodium haute pression, soit par des LED. Il va être demandé au SDEA de faire un test sur plusieurs lampadaires avec des lampes LED afin de se rendre compte de l'éclairage et d'effectuer les changements en toute connaissance de cause.

Déploiement de la fibre optique : programmation

Les opérations seront engagées à Mesnil-Sellières **entre le mois d'août 2020 et août 2021**. Le conseil départemental pourrait apporter un soutien financier important aux intercommunalités qui devront financer le reste à charge estimé à 100 € par prise. Seul le coût de raccordement incombera à l'abonné.

Transit des poids lourds de plus de 26 tonnes sur la RD 960 : état d'avancement

Le 6 juillet 2018 a eu lieu une réunion organisée par le conseil départemental afin de présenter aux communes du département de l'Aube, situées sur l'axe RD400 et RD960 entre Troyes et le département de la Haute Marne, la réponse de monsieur le Préfet de l'Aube concernant l'arrêté d'interdiction de circulation des PL en transit pris par monsieur le Maire de la commune de Lesmont.

Sur l'ensemble des communes concernées, seul le Maire de la commune de Lesmont a pris un arrêté. Le Préfet de l'Aube a demandé le retrait de l'arrêté communal n°2018/01 portant interdiction d'accès aux transports de marchandises de plus de 26 tonnes dans la commune de Lesmont.

Il est proposé de rédiger un nouvel arrêté en prenant en compte les faiblesses du premier vis-à-vis de la réglementation et/ou jurisprudence. D'un commun accord, l'ensemble des Maires présents à la réunion a décidé de poursuivre la démarche avec reprise de la rédaction de l'arrêté.

Compte-rendu des réunions de la communauté de communes, des syndicats départementaux et intercommunaux, des commissions communales

14 juillet :

Globalement, il y a eu moins de dépenses que l'année dernière. Le déficit noté pour 2018 est d'environ 500 € contre 1500 € l'année précédente. Pour l'année prochaine, il faudra revoir l'organisation du soir.

RPI : Monsieur Florent THEVENIN rend compte du dernier conseil d'écoles.

- ↳ Une 5^{ème} classe va ouvrir à la rentrée de septembre 2019.
- ↳ Celle-ci devrait être subventionnée à 50 %, le montant des travaux est estimé à 180 000 €.

CCCSPV : Monsieur Jean-Luc SECLIER rend compte de la dernière réunion.

Il a été question :

- ↳ de l'avancement au grade de Caporal-chef, du caporal GARCIA Romain à compter du 10 septembre 2018.
- ↳ de la cessation d'activité du Sergent GARCIA Didier au 1^{er} Mars 2019 après 30 ans de service et décide de le nommer au grade d'Adjudant honoraire.
- ↳ d'informations sur le nouveau règlement opérationnel permettant de venir en renfort sur les communes limitrophes. Mr le Maire s'interroge sur la nécessité et sur le coût de cette mesure. Huit sapeurs-pompiers de notre CPI se porteraient volontaire pour venir en aide au CPI de Rouilly Sacey s'il en éprouve le besoin.
- ↳ du recrutement : une information sera diffusée dans le prochain maillot 'info qui sera distribué avant le 11 novembre 2018.
- ↳ de la nécessité de nommer un chef adjoint et un porte-drapeau suite à la cessation d'activité du Sergent GARCIA Didier. Une réflexion est en cours avec les membres du CPI.
- ↳ du terrain se trouvant aux abords de la salle des fêtes n'est plus entretenu et présente un risque d'incendie dû aux herbes sèches et à la présence de paille. Mr le maire se charge de faire les démarches nécessaires auprès du propriétaire.

Le Syndicat de la VAIVRE : Monsieur Patrick Briquet rend compte des dernières informations concernant la forêt.

- ↳ Les affouages sont terminés et sortis
- ↳ Il devrait y avoir des affouages à distribuer pour la saison prochaine étant donné qu'il y a eu beaucoup de bois vendu.
- ↳ Le syndicat a été sollicité pour accueillir la randonnée pédestre Brevet Guy COLLARD, le président a donné son accord. Celle-ci aura lieu le dimanche 7 Octobre 2018 au départ de Dosches, de 9h à 17h. Les différents circuits seront balisés dans la forêt de la VAIVRE (10,15,20 ou 25 km)

Questions et communications diverses

- ➔ Le comité des fêtes demande à stocker leur remorque frigorifique dans le sous-sol de l'espace Maillotin.
Le conseil municipal émet un avis favorable au projet.
- ➔ Il est demandé de revoir avec l'employé communal la composition et la plantation des massifs
- ➔ Des nuisances sonores posent des problèmes de voisinage dans la Chaussée. Un rappel de l'arrêté préfectoral sera adressé aux personnes concernées.
- ➔ Les thuyas bordant le stade et le cimetière communal ont été élagués. Quatre agriculteurs du village ont participé à leur évacuation (36 tonnes).

Séance levée à 23 heures 20

Prochaines réunions ou invitations :

- **Commission Communication : Jeudi 20 septembre à 19h**
- **Commission Patrimoine : 25 septembre à 19 heures**
- **Conseil municipal : le mardi 9 octobre à 20h**
- **Atelier de concertation sur le SCoT : le mercredi 17 octobre à Lavau**
- **Exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale du 9 au 12 novembre**
- **Cérémonie : le dimanche 11 novembre**